

FORCES ARMÉES—ACHAT DE COUVRE-
PARQUETS EN TEXTILE

M. Lennard:

1. Entre le 1^{er} janvier 1951 et le 1^{er} mai 1952, combien a-t-on octroyé de contrats pour des tapis, des carpettes et autres couvre-parquets en textile, destinés aux troupes de défense?
2. Quelles étaient les sommes prévues dans ces contrats?
3. Quelles étaient les quantités et la nature de ces couvre-parquets, à l'égard de chaque contrat?

FORCES ARMÉES—ACHAT DE
CHAUSSURES EN CUIR

M. Lennard:

1. Depuis le 1^{er} janvier 1950 jusqu'au 15 avril 1951, combien a-t-on octroyé de contrats pour des chaussures en cuir, destinées à la défense?
2. Quelles étaient les sommes prévues dans ces contrats?
3. A qui a-t-on octroyé ces contrats?
4. Quel était le nombre de paires de chaussures prévu dans chaque contrat?

COMMISSION DU DISTRICT FÉDÉRAL—
ACHAT DE PROPRIÉTÉ

M. Aylesworth:

1. Au cours des deux dernières années, quels ont été, en donnant la description cadastrale et l'étendue totale de chaque propriété, les terrains ou les bâtiments dont la Commission du district fédéral a fait l'acquisition dans les endroits suivants: a) ville d'Ottawa, b) comté de Carleton, c) comté de Russell, d) ville de Hull, e) comté de Hull, f) comté de Gatineau?
2. De qui la Commission a-t-elle acquis ces propriétés?
3. Quel a été le montant total versé au vendeur ou à toute autre personne pour l'acquisition de chacune de ces propriétés?
4. A quelle fin, actuelle ou éventuelle, a-t-on fait l'acquisition de chacune de ces propriétés, et quel emploi fait-on actuellement de chaque propriété?
5. A l'heure actuelle, la Commission du district fédéral a-t-elle conclu des actes de vente ou obtenu une faculté d'achat en vue de l'acquisition d'autres propriétés, ou a-t-elle entamé des procédures d'expropriation dans l'une quelconque des villes ou dans l'un quelconque des comtés dont il est fait mention ci-dessus?
6. Dans le cas de l'affirmative, quelle est la description cadastrale et l'étendue totale de chacune des dites propriétés?
7. De qui la Commission fera-t-elle l'acquisition de chacune de ces propriétés?
8. Quel est le montant total que l'on versera au vendeur ou à toute autre personne aux termes du contrat de vente ou en vertu de la faculté d'achat, à l'égard de l'acquisition de chacune des dites propriétés?
9. Quel est le montant total que la Commission a offert au propriétaire de chacune des dites propriétés à l'égard de laquelle des procédures d'expropriation ont été entamées?
10. A quelle fin, actuelle ou éventuelle, chacune de ces propriétés est-elle acquise et quel emploi en fera-t-on?

LA DÉFENSE NATIONALE

IRRÉGULARITÉS COMMISES À PETAWAWA—
PROGRÈS DE L'ENQUÊTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. S. Harkness (Calgary-Est): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Défense nationale. Est-il exact que M. George S. Currie, nommé pour mener l'enquête à Petawawa, est présentement en Europe? Dans ce cas, l'enquête est-elle en cours et à quelle date pouvons-nous espérer recevoir un rapport?

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): L'enquête est en cours depuis la nomination des enquêteurs. Des membres de son équipe sont à l'œuvre à Ottawa et ailleurs. Ils travaillent à recueillir des renseignements, à effectuer des vérifications et de toute manière ils poursuivent leur enquête. J'ai demandé aujourd'hui au principal associé de la maison à quelle date nous pouvions attendre un rapport et il m'a répondu qu'il n'était pas en mesure de le dire.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Puis-je répéter la partie de la question posée par le député de Calgary-Est (M. Harkness) à laquelle n'a pas répondu le ministre de la Défense nationale et demander une fois encore où se trouve, à l'heure actuelle, M. Currie? Puis-je également demander quel rôle M. Currie a joué jusqu'à ce jour, dans l'enquête, et quelle part il prendra à la rédaction du rapport qui doit être soumis?

L'hon. M. Claxton: Je regrette, je croyais que j'avais répondu à la première partie de la question; mais le député me rappelle que je ne l'ai pas fait. M. Currie est en Angleterre. Il a ouvert l'enquête en donnant à ses collaborateurs des instructions qui leur tracent la voie à suivre. Depuis lors, ils ont continué cette enquête. M. Currie m'a signalé qu'il leur faudra du temps pour recueillir les renseignements qui lui serviront à rédiger son rapport. C'est de cette façon que les experts-comptables et les bureaux d'hommes de loi abordent souvent les problèmes de cette envergure. M. Currie reviendra en temps voulu et fera usage de tous les renseignements recueillis pour achever son enquête et rédiger son rapport. Ce rapport sera fondé sur l'étude qu'il aura faite personnellement des renseignements qu'on lui aura fournis.

M. Fleming: Le ministre sait-il à quelle date M. Currie sera de retour?

L'hon. M. Claxton: Non.